SNUipp 65
SGEN-CFDT 65

Tarbes, le 9 février 2010

A
M. l'Inspecteur d'académie
Tarbes

Objet : évaluations CM2

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par lettre à M. le Ministre datée du 6 janvier, les 3 secrétaires généraux du SE-Unsa, du SNUipp-FSU et du Sgen-CFDT rappelaient un certains nombre de critiques sur le dispositif d'évaluations CM2 :

- Le dispositif d'évaluations nationales CE1-CM2 mis en place en 2008-2009 a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des enseignants, des parents d'élèves, de chercheurs et de parlementaires.
- Ces critiques portent principalement sur la confusion entretenue entre évaluations « bilan » et « diagnostic », la date de passation, le codage binaire, l'absence de prise en compte des réussites partielles. Elles portent également sur leur fiabilité et leur rigueur scientifique.
- Pour le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, malgré les quelques modifications apportées, le protocole qui est mis en œuvre cette année, sans nouvelle concertation avec les enseignants des écoles, ne permet pas de clarifier les objectifs, ne fournit pas d'informations suffisamment précises pour la régulation des apprentissages dans les classes, et n'aide pas à la communication avec les parents.
- Par ailleurs, le SNUipp, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT rappellent qu'ils refusent toute publication école par école des résultats qui introduirait une logique de concurrence inacceptable au regard des objectifs de l'école publique.

Répondant à ce dernier point, le Ministère a confirmé à nos trois organisations que toute exportation des données hors des écoles se fera de manière anonymée.

…/…

Le livret d'utilisation reprend cette consigne expresse :

- pour les niveaux à petit effectif « les directeurs **rendent anonyme** le fichier avant l'envoi à l'IEN » (p. 24 du manuel d'utilisation des évaluations »
- pour les niveaux à effectif standard les directeurs envoient directement à l'application web de l'académie **le fichier anonyme**.

Or des équipes pédagogiques du département nous font savoir que leur IEN demande aux directeurs de leur retourner la totalité du fichier de saisie xls ou calc, donc la partie non anonymée.

Il apparaît que cette demande est en dehors des règles prévues par le ministère.

Nous soutiendrons donc toutes les équipes qui refuseront de transmettre l'intégralité du fichier à la circonscription.

Nous vous demandons d'intervenir pour que les IEN s'en tiennent au protocole national.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, à notre profond attachement au service public de l'Education Nationale.

Pour le Sgen-CFDT 65
Gilles VERDIER

Pour le SNUipp/ FSU 65
Joëlle NOGUERE